

Règles de conduite pour les Séances photo privées

- Le forfait de CHF 200.– doit être réglé en espèces ou par carte de crédit à la caisse. La taille maximale de groupes est de 6 personnes.
- La séance photo ne peut avoir lieu que pendant la plage horaire confirmée par le HMB.
- Les prises de vue ne sont autorisées qu'SANS flash et/ou lumière LED continue.
- Les instructions du service des visiteurs doivent toujours être suivies. Le service des visiteurs peut déclarer certaines pièces inaccessibles.
- Le mobilier et les tableaux doivent rester intacts dans tous les cas.
- Il est interdit de tirer les rideaux, de toucher ou de déplacer les meubles ou objets anciens. Cela vaut également pour les photographes.
- Veuillez respecter les autres visiteurs.
- Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans les salles d'exposition.
- Il est interdit de jeter du riz, des fleurs, des paillettes ou tout autre matériau dispersable dans la maison et le jardin. Cela vaut également pour les bulles de savon et les ballons.
- Les performances musicales de toute nature sont interdites afin de ne pas déranger les visiteurs du musée.
- Les drones sont strictement interdits, tant dans le jardin qu'à l'intérieur.
- Il n'y a pas de places de parking disponibles ; veuillez utiliser les parkings publics

Veuillez également transmettre ce document à votre photographe. Le document doit être signé et renvoyé à l'avance à vermietung.hmb@bs.ch

Veuillez également respecter le règlement intérieur

Merci de votre compréhension

Date de la réservation et créneau horaire :

Nombre de personnes :

Veuillez renvoyer le formulaire signé pour confirmer votre demande à vermietung.hmb@bs.ch

Signature du demandeur et du photographe :

Date : _____

Nous serions ravis que vous nous fournissiez votre photo préférée de la séance photo réalisée dans notre établissement à des fins publicitaires (sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram et sites Internet).